

# UNION DES COMORES

*Unité - Solidarité - Développement*

**Président de l'Union**

Moroni, le 28 OCT. 2004

**DECRET N° 04-107 / PR**

Portant réaménagement technique du Gouvernement de l'Union des Comores.

## **LE PRESIDENT DE L'UNION,**

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 ;

VU le décret N° 04-072/PR du 13 juillet 2004 relatif au Gouvernement de l'Union des Comores ;

## **D E C R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le Gouvernement de l'Union des Comores est ainsi techniquement réaménagé :

Coordonnateur des services administratifs de l'Union dans l'Ile Autonome de Ndzouani, chargé du Ministère de la Solidarité, de la Santé, de la Population, du Travail, de la Protection sociale et de la réforme de l'Etat,  
**Vice-Président de l'Union, Monsieur CAABI EL-YACHROUTU Mohamed**

Coordonnateur des services administratifs de l'Union dans l'Ile Autonome de Moili, chargé du Ministère de la Justice, des Affaires Islamiques, des Droits de l'Homme,

**Vice-Président de l'Union, Monsieur BEN MASSOUNDI Rachid**

Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, de la Sûreté du Territoire, des Infrastructures stratégiques et de la Communication, chargé des relations avec les Assemblées,

**Monsieur HOUMED M'Saidié**



.../...

Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieure, de la promotion industrielle et de l'emploi,  
**Monsieur Maoulana CHARIF**

Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, porte-parole du Gouvernement,  
**Monsieur Yahaya MOHAMED ILLASSA**

Le reste est sans changement.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel des Comores et communiqué partout où besoin sera.

